

CONVENTION

**portant sur l'intervention de la Division Prévention
Médiation du service Exploitation Nord-Ouest (Réseau
SECB Salon-Etang-Cote Bleue) au Collège Henri Bosco de
Vitrolles dans le cadre du dispositif « Classe relai ».**

ANNEE SCOLAIRE 2024-25

ENTRE

La Métropole Aix Marseille Provence représentée dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille et représentée par Madame Martine VASSAL, Présidente en exercice

ET

Le collège Henri Bosco situé Avenue Font Ségugne 13127 Vitrolles, et représenté par Mme Paule CHICH, Principale du collège

Préambule

La Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Salon Etang Cote Bleue en partenariat avec les structures d'animations socio-éducatives et les établissements scolaires de la zone Etang (Vitrolles, Marignane, Gignac la Nerthe, Saint Victoret), souhaite poursuivre son programme de prévention et de promotion du réseau de transport.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir le réseau de transport au sein des différents quartiers ;
- Informer et sensibiliser les publics à l'utilisation du transport en commun ;
- Favoriser la rencontre entre les différents acteurs : conducteurs et contrôleurs du réseau de transport, la division Prévention Médiation de la Métropole et les publics adultes, jeunes et enfants ;
- Mettre en place un travail spécifique de prévention avec le public « jeune » permettant de :
 - Créer avec eux des relations privilégiées en favorisant le dialogue afin qu'ils acceptent de respecter les règles de vie existantes sur le réseau de transport.
 - Les placer en situation de revalorisation et de responsabilisation par leur implication active à la mise en place des projets.

Dans le cadre de la présente convention, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'organisation et les obligations de chaque partie sur les actions de prévention prévues en accord entre la division Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – Réseau Salon Etang Cote Bleue et l'établissement scolaire – Collège Henri BOSCO à Vitrolles.

Article 2 : Durée

La présente convention prendra effet à partir de sa notification et se terminera le 30 juin 2025.

Article 3 : Les actions prévues en 2024/2025

1. Dispositif « Classe relais »

Le collège Henri Bosco accueille un dispositif validé par l'Inspection Académique intitulé « Classe relais ». Il consiste à regrouper une dizaine de collégiens scolarisés dans les établissements de la zone Etang (Vitrolles, Marignane, Gignac la Nerthe, Saint Victoret...) et repérés par leurs enseignants en raison de leurs difficultés scolaires (absentéisme important, résultats insuffisants, comportements non adaptés...).

Le dispositif « classe relais » vise à permettre aux élèves de faire une « parenthèse » dans leur scolarité pour mieux appréhender les freins rencontrés et pouvoir ensuite les surmonter.

Chaque session s'étale sur une durée de 6 à 9 semaines pendant lesquelles, grâce à la mise en place d'une pédagogie adaptée (effectif réduit, apprentissage par des méthodes différentes que celles utilisées traditionnellement, atelier d'expression, orientation psychothérapeutique éventuelle selon le besoin exprimé...), les élèves vont pouvoir exprimer, comprendre et analyser leurs difficultés à partir d'un projet éducatif individualisé favorisant les apprentissages des savoirs fondamentaux.

Durant l'année scolaire 2025, plusieurs sessions seront organisées.

Certaines activités seront reconduites : action de sensibilisation et d'information sur le réseau de transport, sorties de proximité, ateliers sportifs, atelier arts plastiques. Les agents du service participent à l'encadrement des actions définies.

Les objectifs sont de :

- Permettre aux élèves une (ré)appropriation des savoirs fondamentaux
- Favoriser l'échange, la relation entre les membres du groupe et les adultes encadrants. Les séances sportives permettent ainsi de favoriser la relation professeur/ élève et par transposition la relation adulte / adolescents
- Leur permettre de prendre conscience de leur capacité à faire et à être en valorisant leurs apprentissages par la validation d'un livret de compétence, les placer en situation de reprise de confiance en eux
- Les amener à dépasser leurs limites en valorisant les efforts et les progrès réalisés afin de contribuer à restaurer une identité positive et les accompagner sur la construction de leur projet scolaire
- Informer et sensibiliser les élèves à une utilisation « citoyenne » du réseau de transport

Les intervenants sont :

- Une enseignante coordonnatrice du dispositif assurant l'enseignement des savoirs fondamentaux, le suivi des élèves et la relation entre les élèves et leur collègue d'origine
- Un éducateur sportif de la division Prévention Médiation de la Métropole accompagné des agents de Prévention Médiation
- Une aide éducatrice du collège

Les missions spécifiques des agents de la division Prévention Médiation dans le cadre de la classe relai sont :

- La présentation et la promotion du réseau de transport Salon Etang Cote Bleue
- La sensibilisation et le rappel des bonnes pratiques sur le réseau de transport (validation des titres de transport, respect du personnel de conduite et des autres usagers, respect du matériel roulant et du mobilier aux points d'arrêt...)
- La participation, l'animation et l'encadrement des animations sportives mises place par les structures partenaires
- L'accompagnement et l'encadrement des élèves sur le réseau de transport Salon Etang Cote Bleue dans le cadre de leurs déplacements liés aux animations culturelles et sportives
- L'assistance du personnel de conduite lors des accompagnements aux sorties

2. Actions de sensibilisation et d'information

Le fonctionnement de nombre de ces élèves : fonctionnement en groupe, sentiment d'anonymat, besoin d'aller vérifier les limites, pas ou peu de conscience des conséquences des actes posés... montre l'intérêt à développer auprès de ce public une action de sensibilisation, d'information et de prévention.

Il est donc prévu d'intervenir auprès d'une dizaine de classes (4^{ème}, classe SEGPA) à raison d'une séance d'une heure environ dans le cadre du programme d'éducation à la citoyenneté.

Ces interventions se font sous la forme d'échanges entre les élèves et les représentants professionnels du réseau (conducteurs, contrôleurs et le service marketing du délégataire ainsi que la division Prévention Médiation de la Métropole).

Les objectifs sont de :

- Favoriser les relations entre les élèves et les professionnels du réseau de transport
- Leur apporter des explications relatives au fonctionnement du réseau de transport
- Les prévenir et les sensibiliser aux conséquences des actes posés

Article 4 : Intervention de la Division Prévention Médiation

Ce programme de prévention et de promotion du réseau se concrétise par :

- **La présence des agents de Prévention - Médiation** à l'intérieur des bus, aux abords des haltes routières. Leurs missions sont d'assister les conducteurs, d'accompagner et d'aider tous les usagers du réseau avec une approche plus spécifique pour les publics jeunes et adolescents.
- **La participation active aux animations proposées par les structures et / ou les établissements scolaires.** Celles-ci doivent permettre d'effectuer un travail de sensibilisation et de promotion du réseau de transport, de réaliser avec les publics ciblés des actions autour des thèmes de la citoyenneté, du transport public et

d'avoir une approche plus spécifique de sensibilisation et de prévention aux phénomènes de prédélinquance et d'incivilités.

La Division Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau Salon Etang Cote Bleue intervient auprès des structures par le biais :

- D'une participation logistique : utilisation éventuelle du réseau de transport
- De la participation des agents de la Division Prévention Médiation aux animations proposées : tournois sportifs, sorties de proximité...
- De l'intégration des agents de Prévention Médiation à la structure sur la base de projets définis avec leur responsable.

L'éducateur sportif et / ou les agents de Prévention Médiation interviennent dans le cadre des ateliers sportifs et / ou culturels pour animer et encadrer les séances, lors de la séance d'information et de présentation du réseau Salon Etang Cote Bleue. Au démarrage de chaque session, la Division Prévention Médiation de la Métropole, accompagnée d'un contrôleur du réseau, intervient auprès du groupe d'élèves pour une séance d'informations et de sensibilisation à l'utilisation « citoyenne » du réseau.

Les agents de la division Prévention Médiation accompagnent également les sorties de proximité organisées par la coordinatrice dans le cadre du dispositif « Classe relais ».

NB : Les agents de Prévention Médiation sont pilotés et assistés par les animateurs référents de la structure. Ils ne peuvent en aucun cas apparaître comme des porteurs de projets ou assurer la responsabilité d'un groupe.

Article 5 : Droits et obligations de chaque partie.

Le collège s'engage à :

- Mettre à disposition les locaux ainsi que les fournitures nécessaires aux activités culturelles et artistiques
- Inscire les participants aux animations prévues dans la présente convention avant le démarrage des activités permettant ainsi aux animateurs référents une organisation plus précise de l'activité.
- Communiquer à la division Prévention Médiation de la Métropole le nombre de participants inscrits à chaque atelier une semaine avant le démarrage de la session.
- Garder la responsabilité des participants, l'activité ayant lieu dans le cadre des activités organisées par la structure.
- Organiser des rencontres entre les participants, les parents et les animateurs référents permettant aux participants et parents d'être acteurs des actions mises en place. La Division Prévention Médiation de la Métropole participera aux réunions de préparation.

La division Prévention Médiation de la Métropole Aix Marseille Provence – réseau Salon Etang Cote Bleue s'engage à :

- Mettre à disposition du personnel de la division Prévention Médiation
- Permettre l'utilisation du réseau de transport si les deux parties conviennent de cette nécessité.
-

Fait en deux exemplaires originaux
A Marseille, le

La Présidente de la Métropole

Martine VASSAL

La Principale du Collège
Henri BOSCO à Vitrolles
Paule CHIC